



Direction  
Référence : EAU/AUT/23/0428  
Dossier suivi par : Service autorisations - CHO  
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale  
territorialement compétente

Signé à Esch-sur-Alzette

## Affichage final Art. 24 §2



<b>Requérant(s)</b>	IP Luxembourg
<b>Objet</b>	Tournage d'une publicité en zone de protection du lac de la Haute-Sûre
<b>Localité(s)</b>	Lultzhausen, Bavigne, Boulaide
<b>Commune(s)</b>	Esch-sur-Sûre, Lac de la Haute-Sûre, Boulaide

Madame, Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter  
Service autorisations

### Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés